



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxes foncières

Question écrite n° 18

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le recent accord intervenu a Bruxelles visant a pratiquer un gel partiel des terrains agricoles. Il lui demande de bien vouloir lui preciser a quel regime fiscal, en matiere de taxes foncières, seront soumises ces terres agricoles.

Texte de la réponse

Reponse. - Les modalites d'application du dispositif d'incitation au retrait des terres de la production agricole ne sont pas encore definies. Il n'est donc pas possible de se prononcer des a present sur les incidences eventuelles de ce dispositif en matiere de taxe fonciere sur les proprietes non baties.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2106